RAPPORT ANNUEL 2012·2013

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

50 ans Tourné vers l'avenir

CRHA

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 4

Rapport de la présidente du conseil d'administration 5

Article 5 Rapport des activités du conseil d'administration 8

Article 6 Rapport des activités du comité exécutif 11

Article 7 Rapport des activités du comité de la formation 12

Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis 13

Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste 14

Article 9 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux 14

Article 10 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis 15

Article 11 Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle 17

Article 12 Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation 17

Article 13 Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle 18

Article 14 Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire 19

Article 15 Rapport des activités du syndic 23

Article 16 Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes 24

Article 17 Rapport des activités du comité de révision 24

Article 18 Rapport des activités du conseil de discipline 25

Article 19 Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé 25

Article 20 Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public 26

Article 21 Renseignements généraux 27

États financiers 29

PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Maître Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Maître Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

Veuillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Propulser la profession à l'avant-scène », tel était le mot d'ordre en cette première année du nouveau plan stratégique triennal de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Notre but : faire en sorte que la profession soit de plus en plus reconnue par le public, dans les milieux d'affaires et dans le monde du travail.

La profession a pris de la maturité. Toujours plus crédible, elle a de plus en plus d'influence dans les entreprises et dans le monde des affaires. Aujourd'hui, 60 pour cent des dirigeants affirment que les ressources humaines constituent le secteur le plus crucial de leur organisation. Il nous faut maintenir et développer cette crédibilité au sein des entreprises et accéder ainsi aux centres de décision des organisations. Au cours de la dernière année, nous avons redoublé d'efforts en ce sens. Voici quelques faits saillants de cet exercice financier.

Moderniser le champ d'exercice de la profession

Avant tout, pour que notre profession puisse renforcer sa position stratégique dans les entreprises, notre domaine d'action devait être actualisé. C'est pourquoi nous avons entrepris l'an dernier, de concert avec l'Office des professions, de moderniser notre champ d'exercice. Conscients que ce champ descriptif est la marque distinctive de notre profession, nous avons tenté de lui donner la plus grande portée possible non seulement pour bien refléter la profession telle qu'elle est vécue maintenant, mais aussi pour anticiper son évolution. À la fin de l'exercice, nous avons convenu avec l'Office d'un texte final qui est actuellement soumis à la consultation des diverses parties prenantes du marché du travail.

Assurer la qualité de la pratique

Ce qui donne de la valeur aux CRHA et CRIA sur le marché du travail, c'est d'abord et avant tout la qualité de leur pratique. Leur titre est garant de cette qualité, car il témoigne de leur compétence et de leur comportement respectueux de leur Code de déontologie. Des initiatives telles que le *Code de conduite en matière d'enquête pour harcèlement*, qui a été lancé cette année, représentent à cet égard une assurance du professionnalisme des porteurs du titre CRHA ou CRIA. L'Ordre est d'ailleurs le premier à proposer une telle norme au Québec.

Autre exemple, le *Guide des compétences des CRHA et CRIA*, qui décrit les politiques et normes à respecter dans l'exercice de la profession. Mis à jour au cours de cet exercice, ce *Guide* est la pierre d'assise du programme de formation continue et de l'inspection professionnelle. Il constitue aussi un cadre de référence pour les normes d'admission à l'Ordre. D'où son importance…

Enrichir les compétences des CRHA et CRIA

La formation continue est un autre élément essentiel pour maintenir la crédibilité des CRHA et CRIA, qui doivent démontrer leur capacité de s'adapter aux exigences du marché. Pour eux, la meilleure façon de s'adapter – et de gagner en valeur –, c'est de maintenir leurs connaissances à jour et de développer de nouvelles compétences. C'est précisément le but de notre programme de formation continue, qui leur permet de se distinguer de tous ceux et celles qui ne sont pas membres de l'Ordre.

Ce programme a été lancé le 1er avril 2012. Très souple, il a été conçu pour s'adapter aux besoins de nos membres, tant par les contenus qu'il reconnaît que par la variété des moyens de formation qu'il offre. Sur trois ans, les CHRA et CRIA doivent suivre soixante heures de formation continue, que ce soit en participant au congrès annuel ou à un colloque, en rédigeant un article, en prenant part à un groupe de discussion, en agissant à titre de mentor, etc. Bien adapté aux réalités d'aujourd'hui, le programme leur donne le choix entre divers types d'activités, dont la formation en ligne.

Renforcer la notoriété de la profession

Cette année, nous avons continué de travailler à accroître la visibilité de notre profession. Ainsi, au courant du mois de mars 2013, la nouvelle campagne publicitaire de l'Ordre a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada et de RDI. Cette publicité destinée aux dirigeants d'entreprise vantait les bienfaits d'engager un CRHA. Ce message était présenté par un PDG connu, Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction du Groupe St-Hubert.

Je souligne également notre travail de vigie de l'activité parlementaire et les mémoires que nous présentons en commissions parlementaires. Entre autres, l'Ordre a livré son point de vue sur le projet de loi n° 14 qui apporte des modifications en rapport avec le français comme langue de travail au Québec, après avoir mené une vaste consultation web sur la question auprès des membres. L'Ordre s'est aussi prononcé sur le rapport d'Amours relativement à l'avenir du système de retraite québécois.

En outre, nous avons diffusé cette année une trentaine de communiqués. Plusieurs d'entre eux ont été repris par les médias et nous avons reçu de nombreux appels des journalistes. Pour sa part, le président-directeur général de l'Ordre tient depuis quelques mois un blogue sur le site *lesaffaires.com*. Ce blogue vise à établir un dialogue avec la communauté des affaires et aussi à faire connaître l'Ordre au moyen de ses prises de position. C'est une belle visibilité médiatique pour notre profession et pour l'ensemble des CRHA et CRIA.

Autre outil de visibilité pour l'Ordre, le bulletin *Flash-Emploi CRHA*. Ce bulletin, qui obtient toujours une bonne attention médiatique, présente quatre indicateurs prospectifs, soit l'embauche nette, les heures travaillées, les efforts de recrutement engagés par les entreprises et les hausses salariales prévues.

Enfin, nous avons préparé ces derniers mois la toute première *Semaine des ressources humaines*. Nous voulons en faire un événement annuel dont l'objectif est de reconnaître la valeur de tous ceux et celles qui font la réussite des entreprises du Québec. Nous souhaitons ainsi créer un mouvement rassembleur autour des meilleures pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises.

Accroître le *membership* de l'Ordre

L'Ordre a dépassé cette année le cap de 9000 membres, ce qui représente une croissance de 4,2 %.

Nous constatons toutefois qu'il y a encore des opportunités de développement, notamment dans les PME, dans le secteur syndical et en région. En conséquence, nous avons intensifié nos efforts en matière de recrutement, tout en raffinant notre stratégie et nos moyens. Ainsi, nous avons fait une offensive auprès des non-membres en leur envoyant une publicité postale présentant les avantages de l'adhésion à l'Ordre. Nous avons d'ailleurs reçu de très bons commentaires sur cette initiative qu'on a qualifiée d'originale et de sympathique.

Nous avons aussi lancé, au cours du dernier trimestre de l'exercice, la campagne *Air CRHA*, qui vise à faire des CRHA et des CRIA de véritables ambassadeurs de l'Ordre. En réponse à notre appel, quelque 225 de nos membres ont recommandé plus de 400 professionnels susceptibles d'adhérer à l'Ordre.

Par ailleurs, nous avons accentué la présence de l'Ordre auprès des étudiants, car nous sommes très conscients qu'ils constituent la relève de notre profession. L'Ordre a aussi remis, par l'entremise de sa Fondation, une vingtaine de bourses, d'une valeur totale de 20 000 $, à sa relève dans les universités. Résultat, notre bassin d'affiliés étudiants s'est élargi de 14 % (2093 étudiants) en comparaison de l'an dernier.

Je souligne incidemment que, si nous accordons une telle importance à notre *membership*, c'est qu'il donne du poids aux prises de position et aux interventions publiques de l'Ordre. Notre nombre fait notre force… C'est pourquoi l'Ordre vise à devenir de plus en plus attractif pour tous les professionnels qui exercent en gestion des ressources humaines.

C'est ainsi que, jalon après jalon, nous travaillons à propulser la profession à l'avant-scène. En prenant une part active aux débats, en accentuant notre présence dans les différentes sphères de la société, nous augmentons sa visibilité et sa notoriété dans le public et dans les milieux du travail. Nos membres en sont conscients, eux qui estiment à 89 % que le titre CRHA comporte une valeur ajoutée.

En 2013, l'Ordre célèbre ses cinquante ans. Au fil de ces cinq décennies, la profession a considérablement évolué et a pris sa place au sein du monde du travail. Et ce n'est pas terminé! En pleine maturité, l'Ordre demeure tourné vers l'avenir et continuera de promouvoir la contribution stratégique de la fonction ressources humaines à la prospérité des organisations.

En terminant, je tiens à remercier très sincèrement tous les administrateurs ainsi que le personnel de l'Ordre, qui m'ont soutenue tout au long de mes trois années à la présidence du conseil d'administration. Ce furent des années enrichissantes à la fois sur le plan professionnel et personnel. Un grand merci!

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Article 5
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Martine Drolet, CRHA
Élue au suffrage des administrateurs
Entrée en fonction le 11 mai 2010

Liste des membres du conseil d'administration

BAS-SAINT-LAURENT, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, QUÉBEC, CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Me Gilles Rancourt, CRIA (élu)	11 mai 2010
Réna Saraïlis, CRHA (élue)	15 mai 2012

MAURICIE-BOIS-FRANCS, OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Liliane Arnold, CRHA (élue)	15 mai 2012
Paul D'Anjou, CRIA (nommé)	12 juin 2012

ESTRIE ET MONTÉRÉGIE

Linda Richard, CRHA (élue)	15 mai 2012
Christian Simard, CRIA (élu)	11 mai 2010

MONTRÉAL ET LAVAL

Chantal Bilodeau, CRIA (élue)	27 mai 2009
Richard Blain, CRHA (élu)	16 mai 2011
Annie Boilard, CRHA (élue)	27 mai 2009
Martine Drolet, CRHA (élue)	22 mai 2007
Serge Régnier, CRHA (élu)	16 mai 2011
Valérie Tremblay, CRHA (élue)	24 mars 2011

SECTEUR UNIVERSITAIRE

Jacques Forest, CRHA (élu)	15 mai 2012

SECTEUR SYNDICAL

Lucie Tessier, CRIA (élue)	27 octobre 2010

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Sophie Bégin	15 mai 2012
Luc Blais	27 mai 2008
Mariette Lemieux-Lanthier	23 août 2011
Jacques Richer	15 mai 2012

SÉANCES	NOMBRE
Ordinaires	6
Extraordinaire	0

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2013, l'Ordre comptait trente et un (31) employés permanents et trois employés temporaires.

Direction générale
Florent Francoeur, CRHA, président-directeur général
Stéphanie Aubin, CRHA, vice-présidente exécutive
Justine Delisle, CRHA, coordonnatrice, recherches

Développement de la profession
Francine Sabourin, CRHA, directrice, développement de la profession
Catherine Bédard, coordonnatrice, développement professionnel
Mélissa Bolduc, coordonnatrice, événements
Stéphanie Brault, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Habib Cissé, agent, formation (temporaire)
Julie Coutu, agente, développement de la profession
Alexandre Dumouchel, CRHA, coordonnateur, développement professionnel (temporaire)
Valérie Holleville, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Emmanuel Tardif, agent, événements

Qualité de la pratique
Me Sarah Thibodeau, directrice, qualité de la pratique
Me Fanie Dubuc, CRIA, coordonnatrice, affaires juridiques et réglementaires
Geneviève Hélie, agente, normes professionnelles

Marketing et communication
Caroline Soulas, directrice, marketing
Carine Agboton, agente, admissions
Amélie Brassard, coordonnatrice, marketing
Élise Briosi, coordonnatrice, marketing
Claudine Chamma, agente, vente
Stéphanie Giroux, agente, admissions

Finances et administration
Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration
Johanne Dufort, agente, administration
Magalie Dulac, agente, comptabilité
Karine Landry, coordonnatrice, service à la clientèle
Liette Morin, secrétaire-réceptionniste
Corinne Pagé, agente, service à la clientèle
Audrey Roy, agente, service à la clientèle
Stéphane Savoie, contrôleur

Publications et solutions en ligne
Bruno Dupuis, directeur, publications et solutions en ligne
Jean-René Caron, agent, intégration web
Julie Carrière, coordonnatrice, gestion de contenu et projets web
Marie-Ève Girard, chargée de projet (temporaire)
Julie Roch, agente, intégration web

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 21 juin 2012.

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours des séances tenues entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013 sont les suivantes :

Dossiers administratifs

- Élection des membres du comité exécutif
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Nomination de membres aux différents comités du conseil d'administration
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
- Adoption du plan stratégique 2012-2015 de l'Ordre
- Nomination des scrutateurs
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*
- Retrait du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut d'acquitter leur cotisation

Dossiers à caractère financier

- Adoption des hypothèses budgétaires 2012-2013
- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille
- Transfert d'une somme au fonds de prévention d'assurance responsabilité
- Transfert aux livres de la Fondation des montants perçus par l'Ordre à cette fin
- Approbation de la promotion spéciale destinée aux membres de l'ACGRH et mandatement du personnel de l'Ordre pour sa mise en œuvre
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de la nomination de la firme Mazars à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2012-2013
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de l'augmentation de la cotisation 2013-2014 selon l'indice des prix à la consommation

Dossiers professionnels

- Adoption du *Programme de surveillance 2012-2013 de la profession* visant la réalisation de 150 visites d'inspection professionnelle
- Nomination de 5 nouveaux membres au comité d'inspection professionnelle et renouvellement du mandat de 2 membres actuels
- Adoption d'une modification à la grille d'équivalence de l'Ordre
- Adoption du nouveau schéma des compétences des CRHA et CRIA avec modifications
- Nomination de Me Nicole Bouchard, avocate, à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre, pour un mandat d'un an, renouvelable
- Nomination de Me Fanie Dubuc, CRIA, à titre de secrétaire adjointe du conseil de discipline de l'Ordre

Aucune décision n'a été prise approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Article 6

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Liste des membres du comité exécutif

Martine Drolet, CRHA
Présidente

Annie Boilard, CRHA
Vice-présidente aux affaires corporatives

Christian Simard, CRIA
Vice-président aux affaires professionnelles

Chantal Bilodeau, CRIA
Vice-présidente à l'administration et aux finances (trésorière)

Mariette Lemieux-Lanthier
Administratrice nommée par l'Office des professions

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif sont les suivantes :

- adoption d'une proposition initiale de modification du champ évocateur de la profession de CRHA et de CRIA dans le cadre des travaux de modernisation entrepris par l'Office des professions;
- délivrance d'un permis à deux candidats ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'infractions criminelles qui, de l'avis motivé du comité exécutif, n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession;
- admission des nouveaux membres de l'Ordre selon les recommandations du comité des admissions, conformément à une résolution adoptée en ce sens par le conseil d'administration;
- adoption des procès-verbaux des séances du comité exécutif.

Comités

Les quatre comités formés par le conseil d'administration de l'Ordre se sont quant à eux réunis régulièrement. Il s'agit des comités suivants :

- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Audit
- Planification stratégique

SÉANCES	NOMBRE
Ordinaire	2
Extraordinaire	0

Article 7
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Liste des membres du comité de la formation

Virginie Bronsard, CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Daniel Jolin, CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Antoine Goutier
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Yves Hallée
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Carole Lamareau
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Le comité de la formation ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2012-2013.

Article 8

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	24	272	592	3	0
hors du Canada	78	19	53	6	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	1	17
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	67

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a aussi à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public.

La mobilité des professionnels de la gestion des ressources humaines qui exercent la profession dans une autre province ou un autre territoire canadien est assurée par la procédure de transfert qui existe pour toute personne qui est déjà CRHA ou CRIA. Ce professionnel peut obtenir son permis au Québec s'il respecte les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire (niveau baccalauréat au minimum);
- obtenir une équivalence de formation [combinaison de formation universitaire (niveau baccalauréat au minimum) et d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles];
- être membre en règle d'une des associations faisant partie du Conseil canadien des associations en ressources humaines;
- posséder une connaissance appropriée de la langue française en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

Quant aux conditions d'accès à la profession qui s'appliquent aux candidats formés hors du Canada, comme leurs formations sont très disparates et que leurs associations ne constituent pas des autorités chargées de la réglementation, l'Ordre étudie leurs dossiers à la lumière de son Règlement sur les équivalences et oriente les candidats vers la réussite d'un examen d'équivalence. Il s'assure de travailler en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en tenant notamment compte de son *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

En outre, l'Ordre offre aux candidats qui doivent passer cet examen divers moyens de s'y préparer, entre autres par une formation sur l'environnement et sur la réalité de la profession au Québec. Un glossaire enrichi et contextuel du vocabulaire utilisé par les gestionnaires des ressources humaines au Québec a aussi été élaboré. Par ailleurs, l'Ordre met à la disposition des candidats formés à l'étranger un outil de vérification de la formation et de l'expérience qui vise à les informer des conditions à remplir pour obtenir le permis d'exercice de l'Ordre avant même qu'ils n'entreprennent leurs démarches d'immigration.

Article 8
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe ***e*** de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Article 9
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'Ordre n'a reçu et traité aucune demande de délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires, ou spéciaux.

Article 10
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Province du Québec	428	428	0	0
Province de l'Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province du Québec	356	158	44	217
	Province de l'Ontario	6	2	0	3
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	2	0	3
UE	France	15	6	3	10
	Reste de l'Union européenne	0	0	1	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	4	2	5	7
	Total hors du Canada	19	8	9	17

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province du Québec	148	134	38	173
	Province de l'Ontario	17	1	2	3
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	17	1	2	3
UE	France	58	7	12	26
	Reste de l'Union européenne	11	2	4	10
Ailleurs	États-Unis	2	0	1	1
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	27	4	11	0
	Total hors du Canada	98	13	28	37

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 *q*) q	Province de l'Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Provinces de l'Ouest et Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	France (règlement pris en vertu de 93 *c2*)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ailleurs	États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Article 11
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9018	1 000 000 $	5 000 000 $

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Article 12
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

Article 13
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

Sylvio Côté, CRIA

Martin Fiset, CRHA

Salima Hamouche, CRHA

Carole Labelle, CRHA

Philippe Lévesque-Groleau, CRHA

Gilles Normandeau, CRHA

Rossana Pettinati, CRHA

Inspecteurs

Claude Bourdon, CRHA

Gilles Jobin, CRHA

François Machabée, CRHA

Marie-Josée Normand, CRHA

René Pâquet, CRIA

Nombre de réunions : 4

Programme annuel de surveillance de la profession

Au total, 149 membres ont été visés par le programme cette année : 23 en pratique privée et 126 en entreprise.

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations du CIP portent sur l'affichage, par les membres, de leur titre CRHA ou CRIA dans leur correspondance.

Vérification	Nombre
Membres visités	149
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	227
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	149
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	149
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Aucune enquête sur la compétence d'un membre n'a été menée en 2012-2013.

Le CIP n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l'obliger aux deux à la fois.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic.

Article 14

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉE PAR L'ORDRE ET À LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Les médias sociaux au travail : pour prévenir les litiges	2,75	8
Déjeuner-conférence - Mieux se connaître pour mieux s'entraider	1,5	27
Pour une fin d'emploi sans dégâts	6,5	7
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation I	6,5	22
Rendez-vous des relations du travail	5,25	99
Définir une politique favorisant l'embauche de personnes handicapées	2,75	41
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer	6,5	61
De l'arbitrage à la médiation... à la facilitation	3	38
Harcèlement psychologique : le comprendre pour le prévenir	1,5	74
Oser se positionner stratégiquement comme conseiller/consultant	1	20
Le vol de temps : un fléau gérable	1,5	43
Congrès 2012	12	625
Tendances socio-économiques en Amérique du Nord : quoi surveiller comme leaders RH ?	1,75	12
Pour mobiliser une équipe virtuelle	2,75	11
Calculer les coûts de la non-santé en entreprise	2,75	7
Un argumentaire convaincant pour des dossiers stratégiques	6,5	45
Médias sociaux : une mine de renseignements pour les RH	3	74
Stratégies de développement des affaires de services professionnels	2,75	22
Évaluation de l'impact de la formation	6,5	16
Comment instaurer une culture de prévention en SST	6,5	9
Formation en ligne sur la déontologie	1	731
La gestion du changement, comment faire adhérer le personnel	6,5	2
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation II	6,5	9
La consolidation d'équipe : comment intervenir	6,5	17
Faire le saut en pratique privée... et réussir !	5,5	19
Rémunération variable : outils pratiques et implantation	2,75	11
Pour éviter les pièges avant l'embauche... bien connaître ses obligations !	2,75	15
Rémunération globale : je pense ou je dépense !	6,5	1
La gestion pratique des dossiers de CSST : tout ce que vous devez savoir !	6,5	27
Le profil de compétences au cœur de la pratique RH	6,5	34
Quelle est la véritable utilité des ententes de dernière chance et comment accroître leur efficacité ?	1,5	21
Rendez-vous Ressources humaines en PME	6,25	105
La gestion de l'invalidité court et long terme	1,5	29
Colloque virtuel - Les ressources humaines : acteur principal de la stratégie 2.0	1,25	12
LinkedIn, un outil de recrutement performant	6,5	18
Déjeuner-conférence en Mauricie	1,5	35
Virage 180 : recadrez sans discipliner	6,5	9

Les hauts potentiels : l'identification, le développement et la rétention	2,75	11
Recruter et sélectionner des talents venus des quatre coins du monde	6,5	22
Comment désamorcer les conflits au travail ?	6,5	29
Gérer les paradoxes : compétence clé des leaders RH	2,75	9
Gestion des coûts et tendances actuelles en assurance collective	1,5	14
La gestion disciplinaire : loyauté, compétence, assiduité	6,5	21
Coaching interne et performance	6,5	28
6 dilemmes à résoudre pour être un consultant plus efficace	3	9
Mode d'emploi : pour évaluer le rendement de vos employés	6,5	2
Loi sur les normes du travail : un employeur bien informé en vaut deux !	2,75	18
Techniques d'entrevue	13	20
Aiguiser son sens stratégique pour optimiser l'offre de service RH	2,75	6
La gestion intégrée de la présence au travail : une approche dynamique et stimulante	6,5	9
Innover par une démarche créative de résolution de problèmes	6,5	14
Remédier à la négligence et gérer l'incompétence	1	306
Colloque virtuel - Les médias sociaux comme moyen de surveillance et d'enquête	1,25	6
Climat de travail et mobilisation vont de pair !	6,5	23
Colloque virtuel - L'ère des médias sociaux	3,75	56
Aspects juridiques de la négociation d'une convention collective	1,5	3
Animer des groupes de codéveloppement, cela s'apprend !	6,5	8
Accès aux renseignements personnels : droits et responsabilités	2,75	29
Résolution de problèmes et prise de décision	6,5	7
Les décisions jurisprudentielles de l'année 2012	2,75	64
Évaluation d'emplois et plan de classification : indissociables !	6,5	23
Développez votre capacité d'attraction !	6,5	26
Structurez vos projets RH et... réussissez !	6,5	16
Pour un comité SST efficace	1,5	78
Pour des leaders RH socialement responsables	2,75	5
Gestion de la rémunération : une mise à niveau s'impose	6,5	21
Politiques à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail	1,5	5
Enjeux stratégiques en SST	6,5	12
Pour un leadership efficace en période de turbulence	6,5	12
Manuel d'employés ou politiques d'entreprise : comment les adapter aux nouvelles tendances ?	6,5	16
Colloque virtuel - Code de conduite sur les réseaux sociaux	1,25	8
L'intelligence émotionnelle : pour mieux réussir ses interventions	6,5	6
Déjeuner-conférence - Choisir d'être et agir en leader authentique	1,5	54
Pour mieux gérer le personnel : règles de base et pratiques gagnantes	6,5	1
Finances : ce que tout professionnel RH doit savoir	6,5	27
Démystifier l'usage des tests	6,5	15
Enquêter sur un grief dans les règles de l'art	1,5	76
Obligation d'accommodement et diversité culturelle : où en sommes-nous ?	1,5	63
Manuel de l'employé et politiques d'entreprise : une nécessaire adaptation	6,5	7
Intégrer un nouvel employé : comment se distinguer	2,75	1
La gestion de vos employés : votre succès !	5,75	21
L'immunité au changement : frein à une transformation durable	1,5	12

Psychologie de la négociation : la dynamique sous-jacente	2,75	26
Maximiser son influence… la richesse de SA différence !	6,5	8
Comment gérer un employé difficile	6,5	3
RH 2.0 - Technologies et médias sociaux au service des ressources humaines	6,5	51
Devrait-on bannir les bonnes pratiques ?	1,75	12
Rendez-vous SST	6	81
Rendez-vous des recruteurs	6	128
L'intégration d'employés : un outil de gestion et de distinction	6,5	19
Tout savoir sur l'embauche des personnes en situation de handicap	6,5	9
Développer ses habiletés relationnelles dans l'exercice du rôle-conseil	6,5	38
Bilan de la fonction RH/DO et identification des meilleures stratégies pour créer de la valeur	6,5	12
Venir à bout des conduites inappropriées et non des employés !	1,5	228
Déjeuner-conférence - Les 15 défis relevés par nos grands entrepreneurs et athlètes québécois	1,5	29
Préparation de la négociation collective : une approche concrète	2,75	18
Invalidité et retour au travail : interventions efficaces	13	17
Les habiletés de *coaching* dans un rôle de gestion	13	6
Stratégies RH pour faciliter l'émergence d'une culture d'agilité	2,75	20
Concevoir des activités de formation captivantes et performantes	6,5	2
La gestion par les forces : pour optimiser la performance	2,75	10
Comment gérer des personnes présentant des troubles de personnalité	6,5	13
L'ABC de la description de poste	2,75	4
Droit de l'emploi : comparaisons entre l'Ontario et le Québec	6,5	24
Interpréter une convention collective et savoir l'appliquer	6,5	11
Le *benchmarking* de la rémunération globale : un argument convaincant	2,75	13
Rendez-vous de la rémunération	6	214
Mesurer la performance de la fonction RH pour mieux la positionner	6,5	4
DO : se démarquer dans sa pratique	13	17
Le plan de relève : au-delà de la théorie, une démarche complète et structurée	13	16
Transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	2,75	14
Gestion de la SST avec la norme OHSAS 18001	6,5	8
Loi sur les compétences (Loi du 1 %) : comment en tirer le meilleur parti	2,75	94
Optimisez votre présence dans les foires d'emploi	6,5	6
L'absentéisme : un vrai problème, de vrais outils	2,75	26
Aspects pratiques de la négociation d'une convention collective : les préalables à la négociation	4,5	23
La gestion du changement en mode continu	6,5	9
S'initier à la rémunération pour comprendre tous ses impacts	6,5	6
Leaders RH inspirants : communicateurs efficaces	6,5	12
Assurer la relève d'entreprise par la captation de connaissances	6,5	14
Aspects pratiques de la négociation d'une convention collective : la négociation	1,5	6
Allez au-delà de la mesure d'activités RH : mesurez les résultats de la GRH afin de démontrer la valeur ajoutée de votre service !	2,75	6
Rendez-vous de la rémunération – matinée exclusive pour les hauts dirigeants RH	3,25	6
S'initier aux jeux politiques organisationnels	6,5	27

Nom du groupe de discussion	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres CRHA et CRIA présents (moyenne)
Montérégie-Estrie	2	25
Relations du travail, Montréal	2,5	14
Modes de prévention et de règlement des différends en milieu de travail, Montréal	2	11
Nouvelles approches en développement du leadership (Leaders RH), Montréal (1er groupe)	3	19
Gestion des ressources humaines dans les PME, Terrebonne	2	14
Développement organisationnel, Montérégie	2	20
Rémunération globale, Montréal	2,5	22
Gestion du changement : un coffre à outils, Montréal	2,5	22
Tendances émergentes en ressources humaines, Montréal	2,75	22
Nouvelles tendances en recrutement, une occasion de faire le point !, Montréal	2,5	21
L'impact des nouvelles technologies et du web 2.0 sur la gestion des ressources humaines, Montréal	2,75	11
Développement organisationnel, Montréal	2,5	14
Mieux-être au travail, Montréal	3	17
Santé et sécurité du travail, Montréal	2,5	11
Coaching interne : concepts et techniques, Montréal	2,5	14
Sherbrooke	2,5	10
Leadership, Montréal	3	9
Gestion des ressources humaines dans les PME, Montérégie	2	16
Passer de conseiller RH à partenaire stratégique, Montréal	2,5	9
Rôle-conseil, Québec	2,5	16
Médias sociaux et gestion des ressources humaines, Québec	2,5	11
L'exercice du rôle-conseil, Montréal	2,5	17
Bas-Saint-Laurent	2	12
Gestion de la diversité culturelle, Montréal	2,75	12
Formation et développement des compétences, Montréal	2	11
Consolidation d'équipe, Montréal	2,75	16
Nouvelles approches en développement du leadership (Leaders RH), Montréal (2e groupe)	3	13
Défis des gestionnaires RH, Québec	2	10
Gestion des ressources humaines dans les PME, Rive-Nord	2,75	24
Jeunes professionnels, Montréal	2	12
Nouvelles tendances en RH, Québec	2	18
Coaching, Laval	2,75	14

Article 15
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndics

Hélène Gaudet-Chandler, CRHA

Raymond Beaulieu, CRHA (syndic adjoint)

Ginette Morin, CRHA (syndique adjointe)

Activités du syndic

Au cours de l'exercice 2012-2013, vingt-deux (22) demandes d'enquête ont été reçues par les syndics. De ce nombre :

- 7 dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- 2 dossiers ont été fermés à la suite du retrait de la demande;
- 13 dossiers étaient toujours sous enquête au 31 mars 2013.

La syndique a reçu une demande de conciliation de compte, qui a été abandonnée par le demandeur.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	23
Total de membres visés par ces dossiers	22
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	13

Décisions	Nombre
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	7

Article 16
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

Article 17
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Liste des membres du comité de révision

M[e] Marc-André Robert, CRIA (président)

Luc Blais (nommé par l'Office des professions)

Yvan O'Connor, CRHA

Activités du comité de révision

Nombre de réunions : 2

Demandes d'avis	Nombre
Reçues	2
Présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Article 18
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Liste des membres du conseil de discipline

Me Pierre Linteau, président

Yvan Bujold, CRIA

Benoit Fillion, CRHA

Me Karl Jessop, CRIA

Pierre Lefebvre, CRHA

Linda Lepage, CRHA

Michel Plante

Me Fanie Dubuc, CRIA, secrétaire adjointe

Me Nicole Bouchard, secrétaire

Activités du conseil de discipline

Audience et décision

Au cours de l'exercice 2012-2013, le conseil a tenu 3 jours d'audiences dont un jour sur la requête de l'intimé pour obtenir la divulgation de la preuve et 2 jours d'audition sur culpabilité.

Nombre et nature des plaintes reçues

Au cours de l'exercice 2012-2013 aucune plainte disciplinaire n'a été portée devant le conseil de discipline.

Le conseil a tenu 2 audiences téléphoniques de gestion d'instance.

Dossiers actifs du conseil au début de l'exercice : 1
Dossiers ouverts ou fermés au cours de l'exercice : 0

Le conseil n'a rendu aucune décision et n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration.

Article 19
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	6
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

Article 20
RAPPORT DES ACTIVITÉS DE TOUT AUTRE COMITÉ TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

Comité des admissions

Mandat

Le comité doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Liste des membres du comité des admissions

Michel Pâquet, CRIA, président
Caroline Lampron, CRHA
Michel Delisle, CRHA
Olivier Clément, CRHA

Nombre de réunions : 12

Bilan des activités du comité des admissions
Au total, le comité des admissions a évalué 436 dossiers. De ce nombre, 427 candidatures ont été acceptées.

Comité de la formation continue

Mandat

Le comité doit décider du contenu du guide de formation continue destiné aux membres et prendre position quant aux activités à préapprouver ou non.

Membres du comité de la formation continue

Pearl Bailey, CRHA
Louise Bourget, CRHA
Marie-Chantal Lamothe, CRHA
Jocelyne Lussier, CRIA
Guy Michaud, CRIA
Claude Paquet, CRIA
Chantal Teasdale, CRHA
Rémi Tondreau, CRHA

Nombre de réunions

Le comité ne s'est pas réuni au cours dans la période comprise entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Article 21
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2013 détenant un permis selon la catégorie

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de permis délivrés
Membres réguliers	8465
Membres retraités	129
Membres en congé de maternité	196
Membres nouveaux diplômés	228

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	9018

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	95
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	119
03	Capitale-Nationale	952
04	Mauricie	211
05	Estrie	185
06	Montréal	4340
07	Outaouais	261
08	Abitibi-Témiscamingue	119
09	Côte-Nord	67
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	21
12	Chaudière-Appalaches	313
13	Laval	365
14	Lanaudière	201
15	Laurentides	321
16	Montérégie	1256
17	Centre-du-Québec	76
99	Hors du Québec	93

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Homme	2871
Femme	6147

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres détenant un permis	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Membres réguliers	8465	500 $	1er avril 2012
Membres retraités	129	102 $	1er avril 2012
Membres en congé de maternité	196	255 $	1er avril 2012
Membres nouveaux diplômés	228	276,25 $	1er avril 2012

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du Code des professions autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau en 2012-2013	Nombre
Total des inscriptions	9018
Premières inscriptions	727

L'Ordre n'a pas d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension.

L'Ordre n'a pas suspendu ou révoqué de permis.

Retraits du Tableau en 2012-2013 selon le motif	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	353

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ÉTATS FINANCIERS

MAZARS

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2013

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 15

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC** au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Mazars Harel Mondoux, S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal, le 12 juin 2013

1 CPA auditrice, CA, permis n° A111096

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2013 Total	2012 Total
PRODUITS (Note 4)					
Cotisations et admissions	4 790 278 $	- $	184 185 $	4 974 463 $	5 056 572 $
Activités professionnelles et sociales	3 972 766	-	-	3 972 766	3 880 734
Ristourne de l'assureur	-	29 959	-	29 959	32 567
Revenus de subventions	62 600	-	-	62 600	133 369
Revenus de placements	77 373	3 415	21 719	102 507	98 108
	8 903 017	33 374	205 904	9 142 295	9 201 350
CHARGES (Note 4)					
Activités professionnelles et sociales	4 096 949	-	-	4 096 949	4 023 997
Frais généraux et d'administration	3 515 433	-	-	3 515 433	3 406 884
Relations publiques	956 584	-	-	956 584	912 552
Inspections et affaires réglementaires	507 222	-	-	507 222	434 949
Assurances responsabilité professionnelle	-	-	100 266	100 266	121 252
	9 076 188	-	100 266	9 176 454	8 899 634
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS	(173 171)	33 374	105 638	(34 159)	301 716
VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS	227 330	-	-	227 330	66 575
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 159 $	33 374 $	105 638 $	193 171 $	368 291 $

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2013

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2013 Total	2012 Total	Au 1er avril 2011 Total
			ACTIF			
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse (Note 5)	1 037 917 $	150 000 $	987 123 $	2 175 040 $	1 310 247 $	1 239 932 $
Fonds de gestion de trésorerie (Note 6)	1 759 883	-	-	1 759 883	2 521 729	1 905 799
Débiteurs (Note 7)	674 419	26 959	-	701 378	1 133 865	902 311
Frais payés d'avance	72 723	-	-	72 723	37 312	198 374
Interfonds, sans intérêts	(1 709)	2 999	(1 290)	-	-	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 8)	421 726	-	-	421 726	54 727	34 611
	3 964 959	179 958	985 833	5 130 750	5 057 880	4 281 027
PLACEMENTS (Note 8)	3 626 022	-	-	3 626 022	3 192 488	3 272 093
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 9)	229 726	-	-	229 726	276 678	115 655
ACTIFS INCORPORELS (Note 10)	-	-	-	-	361	4 229
	7 820 707 $	179 958 $	985 833 $	8 986 498 $	8 527 407 $	7 673 004 $
			PASSIF			
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (Note 12)	1 223 869 $	- $	- $	1 223 869 $	1 360 325 $	1 110 375 $
Produits reportés (Note 13)	5 072 129	-	-	5 072 129	4 653 908	4 529 714
	6 295 998	-	-	6 295 998	6 014 233	5 640 089
LOYER REPORTÉ	809	-	-	809	6 149	11 488
AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL	106 802	-	-	106 802	117 307	-
	6 403 609	-	-	6 403 609	6 137 689	5 651 577
			ACTIFS NETS			
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	122 924	-	-	122 924	159 732	119 884
NON GREVÉ D'AFFECTATIONS	1 294 174	-	-	1 294 174	1 203 207	994 413
AFFECTÉ AUX BÉNÉFICES D'ASSURANCES	-	179 958	985 833	1 165 791	1 026 779	907 130
	1 417 098	179 958	985 833	2 582 889	2 389 718	2 021 427
	7 820 707 $	179 958 $	985 833 $	8 986 498 $	8 527 407 $	7 673 004 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L' ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Fonds général		Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2013 Total	2012 Total
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations				
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	159 732 $	1 203 207 $	182 567 $	844 212 $	2 389 718 $	2 021 427 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(46 137)	100 296	33 374	105 638	193 171	368 291
Investissement en immobilisations	9 329	(9 329)	-	-	-	-
Virement interfonds (Note 17)	-		(35 983)	35 983	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	122 924 $	1 294 174 $	179 958 $	985 833 $	2 582 889 $	2 389 718 $

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	193 171 $	368 291 $
Amortissement – immobilisations corporelles	56 281	50 968
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(227 330)	(66 575)
Perte sur disposition de placements	82 342	83 800
Amortissement – actifs incorporels	361	3 868
Amortissement – avantages incitatifs relatifs au bail	(10 505)	(5 253)
Amortissement – loyer reporté	(5 340)	(5 339)
	88 980	429 760
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	678 841	303 652
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	767 821	733 412
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition – placements	(3 030 290)	(2 436 105)
Acquisition – immobilisations corporelles	(9 329)	(89 431)
Produit sur cession de placements	2 374 745	2 478 369
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(664 874)	(47 167)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	102 947	686 245
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 831 976	3 145 731
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 934 923 $	3 831 976 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie.

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2013

1. IDENTIFICATION, SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DÉNOMINATION

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le Code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titres de produits au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 $ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler les fonds aux fins d'assurances responsabilité professionnelle.

Loyer reporté

Le loyer reporté est constitué d'avantages incitatifs répartis linéairement sur la durée restante du bail de 8 mois.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié, soit 128 mois.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds de gestions de trésorerie, des comptes clients, des subventions à recevoir, du distributeur et de la ristourne de l'assureur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et du compte à payer à la Fondation.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des obligations et des actions de sociétés cotées en bourse.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

Les revenus de développement professionnel et d'activités sociales sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues ou facturées avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail de 128 mois

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède sur les événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimation incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'Ordre a choisi d'appliquer les normes de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ci-après appelées « NCOSBL ».

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » du Manuel de l'ICCA – Comptabilité relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ni sur son actif net à la date de transition soit le 1er avril 2011.

4. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2013	2012
Les produits incluent		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	202 454 $	211 419 $
Perte sur disposition de placements	82 342 $	83 800 $
Les charges incluent		
Amortissement – avantages incitatifs relatifs au bail	(10 505) $	(5 253) $
Amortissement – immobilisations corporelles	56 281 $	50 968 $
Amortissement – actifs incorporels	361 $	3 868 $
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	202 454 $	211 419 $
Intérêts et frais bancaires	11 875 $	6 146 $
Charge de retraite – Direction générale	18 217 $	18 213 $

5. ENCAISSE

L'encaisse comprend une somme de 12 307 $ libellée en dollars US (14 255 $ en 2012).

6. FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux de rendement au 31 mars 2013 est de 1,40 % (1,25 % en 2012).

7. DÉBITEURS

	2013	2012
Comptes clients	536 977 $	894 987 $
Provision pour mauvaises créances	(19 377)	(24 356)
Intérêts courus	20 445	20 295
Subventions	4 160	15 797
Distributeur	132 214	194 575
Ristourne de l'assureur	26 959	32 567
	701 378 $	1 133 865 $

Au 31 mars 2013, la valeur totale des comptes clients dépréciés est de 19 377 $ (24 356 $ en 2012).

8. PLACEMENTS

	2013	2012
Encaisse à taux progressif	219 905 $	2 840 $
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 % à 5,25 %, échéant entre juin 2013 et juin 2041	872 129	901 212
Obligations de la province de l'Ontario, 4,70 % à 6,50 %, échéant entre mars 2014 et juin 2037	246 959	255 676
Obligations corporatives, 2,36 % à 7,05 %, échéant entre octobre 2014 et décembre 2106	587 306	434 088
Obligations de la province de la Colombie-Britanique, 4,65 % à 4,70 %, échéant entre décembre 2018 et juin 2037	173 505	170 319
Obligation de la province du Québec, 6,00 %, échéant en décembre 2038	65 392	48 329
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	563 933	492 450
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars US	1 318 619	873 047
Obligation de la province du Manitoba, 4,25 %, échue au cours de l'exercice	-	69 254
	4 047 748	3 247 215
Placements réalisables au cours du prochain exercice	421 726	54 727
	3 626 022 $	3 192 488 $

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2013

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			2012
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	274 884 $	231 494 $	43 390 $	52 205 $
Matériel informatique	186 098	182 559	3 539	1 829
Améliorations locatives	422 844	240 047	182 797	222 644
	883 826 $	654 100 $	229 726 $	276 678 $

10. ACTIFS INCORPORELS

	2013			2012
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	21 036 $	21 036 $	- $	361 $
Portail RHRI	150 000	150 000	-	-
	171 036 $	171 036 $	- $	361 $

11. AVANCES BANCAIRES

Les facilités de crédit, d'un montant maximum de 250 000 $, au taux de 0,99 % en sus du taux préférentiel, sont renégociables annuellement. Au 31 mars 2013, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

12. CRÉDITEURS

	2013	2012
Comptes fournisseurs et frais courus	407 865 $	478 708 $
Salaires et vacances à payer	337 821	275 958
Sommes à remettre à l'État	17 058	17 578
Taxes de vente	449 127	562 356
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	11 998	25 725
	1 223 869 $	1 360 325 $

13. PRODUITS REPORTÉS

	2013	2012
Cotisations*	4 595 794 $	4 293 462 $
Inscriptions et colloque	54 684	219 735
Congrès	416 924	133 692
Abonnements à la revue Effectif	4 727	7 019
	5 072 129 $	4 653 908 $

* Une somme de 250 000 $ des produits de cotisations de l'exercice 2012-2013 a été reportée au prochain exercice afin de financer les activités pour la célébration du 50e anniversaire de l'Ordre, et ce, par voie de résolution du conseil d'administration.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a organisé une activité de financement au profit de la Fondation de l'Ordre. Les revenus nets tirés de cette activité se sont élevés à 16 875 $ et au 31 mars 2013, de cette somme, 11 998 $ est à remettre par l'Ordre.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

i) Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 5 719 851 $ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

Loyer	
2014	485 102 $
2015	482 886 $
2016	485 950 $
2017	492 078 $
2018	494 121 $
Autres	2 835 426 $

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (SUITE)

Hébergement informatique

2014	102 528 $
2015	102 528 $
2016	102 528 $
2017	102 528 $
2018	34 176 $

ii) L'Ordre s'est engagé en vertu d'un régime de retraite à cotisations déterminées, pour le compte du directeur général, à verser des cotisations estimées à 18 217 $ annuellement, et ce, jusqu'en 2019. Au 31 mars 2013, dans la mesure où le directeur général reste en poste jusqu'à cette date, le solde de l'engagement est estimé à 109 304 $.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentration

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers de l'Ordre qui sont exposés à une concentration de risque de crédit sont principalement l'encaisse, les fonds de gestions de trésorerie, les comptes clients, les subventions à recevoir, le distributeur et la ristourne de l'assureur.

L'Ordre évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Le risque de crédit des fonds de gestion de trésorerie est négligeable puisqu'ils sont détenus dans de grandes institutions financières. Le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances et aucune concentration de crédit significative n'existait au 31 mars 2013.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'Ordre est exposé à un risque de taux de change par ses placements et liquidités libellés en dollars US.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur. L'Ordre est exposée à ce type de risque sur ses fonds de gestion de trésorerie et ses placements en obligations.

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Il est impossible de supprimer totalement les risques, mais il est possible de les couvrir en partie grâce à la politique de placements.

Afin de minimiser ce risque, le Conseil d'administration a adopté une approche conservatrice en investissant dans des obligations de haute qualité, et a adopté une politique de placements qui prévoit la diversification dans des titres.

Au 31 mars 2013, la politique de placement est respectée.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

17. VIREMENT INTERFONDS

Conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur, soit 35 983 $, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609, Téléc. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org

50 ans Tourné vers l'avenir

CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés